

La Chambre de commerce de Paris va encore couper dans ses effectifs

Par Dominique MALECOT Publié le 05/04 à 06h00

Le premier établissement consulaire de France se réorganise pour s'adapter à la baisse de ses subsides publics. Il prévoit d'ores et déjà plus de 350 suppressions de postes sur 3.360, mais d'autres annonces pourraient suivre d'ici à la fin de l'année.



La CCI Paris Ile-de-France va développer de nouveaux services. Pascal SITTLER/REA

Avis de gros temps pour la Chambre de commerce et d'industrie de région (CCIR) de Paris Ile-de-France. Son président Didier Kling a mis aux votes jeudi 4 avril en assemblée générale extraordinaire les premiers textes qui doivent déboucher à la fin de l'année sur une réorganisation en profondeur pour retrouver des marges de manœuvre financières. Avec à la clef, plus de 350 suppressions de postes après le millier de départs enregistrés entre 2015 et 2016.

C'est tout l'équilibre budgétaire de la chambre qui est en effet bouleversé. Aujourd'hui, elle dispose de quatre ressources : la taxe sur les frais de chambre (TFC) acquittée par les entreprises, des subventions françaises et européennes, la taxe d'apprentissage et des rentrées commerciales. Or, « *les ressources fiscales des chambres de commerce, qui s'élevaient à 1,4 milliard d'euros en 2013, devraient représenter 375 millions d'euros à l'horizon 2022* », rappelle Didier Kling. Pour la CCIR, qui en reçoit environ le quart, la baisse est de 25 millions d'euros cette année et sera sans doute également de 25 millions en 2021. « *Il s'agit d'anticiper et de se demander tout de suite comment faire tourner la maison en 2022* », poursuit l'élu.

Écoles filialisées

Le budget de l'établissement public CCIR proprement dit est de l'ordre de 450 millions d'euros. Dans la nouvelle organisation, les activités de service public sont isolées au sein de l'établissement public CCIR. Les autres sont logées dans un holding qui chapeaute trois autres holdings : foncier, participations dans les congrès et salons, et, enfin, formation.

Le holding formation détiendra les écoles de la chambre (dont HEC, ESCP et Essec), regroupées par filiales. « *Chacune devra assurer son équilibre d'exploitation* », prévient Didier Kling en évoquant de « *possibles regroupements par filière* ». Pour la chambre, les entreprises pourraient contribuer directement au financement de ces écoles. Elle compte aussi sur des investisseurs institutionnels, des collectivités territoriales et des fondations d'entreprises.

En trois temps

La réorganisation de la CCIR se fera en trois temps, deux autres assemblées générales extraordinaires étant prévues en juillet et en novembre, une fois les nouvelles dispositions législatives votées. « *La loi Pacte n'est pas encore adoptée, or elle définit les missions des chambres et supprime notre centre de formalités des entreprises* », explique Didier Kling.

« *Dès maintenant, nous avons à prendre des dispositions liées à la réforme, qui transfère la collecte de la taxe d'apprentissage à l'Urssaf et redéfinit notre rôle. Nous sommes donc conduits à proposer la suppression d'un certain nombre de postes* », indique Didier Kling. La chambre évoque plus de 350 postes sur 3.360, essentiellement liés à la collecte de la taxe, mais aussi dans les fonctions support, l'international et les chambres territoriales d'Essonne et de Seine-et-Marne.

« Créer de nouvelles activités »

D'autres suppressions de postes pourraient suivre lors des assemblées générales de juillet et novembre. Tout dépendra des moyens qui seront dégagés, par les contributions des branches professionnelles en matière d'apprentissage, par exemple, ou les capacités de financement apportées par de nouveaux partenaires.

« *Nous comptons bien que les développements vont nous permettre de créer de nouvelles activités. Nous sommes désormais un groupe et on doit pouvoir passer d'une branche à l'autre* », conclut Didier Kling.

Dominique Malécot